

Règlement du concours photo

Fête de la forêt - Édition 2023

1) Organisation

Le PETR Sud-Lozère en collaboration avec le Pays des Cévennes organise la Fête de la forêt le 13 mai 2023 à Barre des Cévennes (et soirée de lancement le 12 mai à Florac-Trois-Rivières). Dans ce cadre, un concours photo est organisé en amont de l'événement.

2) Conditions générales

Ce concours est ouvert à tous.

Il a pour but de mettre en valeur des images des forêts cévenoles, des Causses et de la garrigue.

Les images présentées devront être conformes aux prises de vue originales, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image.

La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs...).

L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

Elles peuvent être en couleur, ou noir et blanc.

La thématique du concours est

« **FORÊTS ET/OU BOIS des Cévennes, des Causses et des garrigues** ».

3) Participation

Les photos devront impérativement être prises sur le territoire du [PETR Sud-Lozère](#) ou du [Pays des Cévennes](#).

Le nombre d'images par participant est limité à 10.

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi, toutes leurs images par messagerie électronique.

Dans le corps du message devront être indiquées le nom et le prénom du photographe ainsi que ses coordonnées postales et électroniques. Devront être indiquées également le lieu de la photo et l'année de la prise.

Si le photographe est âgé de moins de 16 ans, il doit également mentionner sa date de naissance. En aucun cas ces données ne doivent figurer sur les photos, sous peine de disqualification.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, et le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Le participant devra s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les photos transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un formulaire de renonciation au droit à l'image.

Les fichiers doivent être envoyés en jpg ou png (leur taille minimum doit être de 3000 pixels pour la plus grande longueur).

Le nom des fichiers comprendra la première initiale du prénom et le nom complet de l'auteur de la prise de vue, un titre très court (moins de 15 caractères), le nom du site où ont été prises les images et la date de prise de vue au format

JJ.MM.AA (exemple 01.04.23). Par exemple, les fichiers devront être renommés comme suit : H_TOTO_ C_JAUNE_ CRAZANNES_01.04.23.jpg.

Etant donné le poids en Mo des fichiers (photos), ces derniers doivent être envoyés en utilisant obligatoirement une plate-forme dédiée (par exemples : chapril, infini, wetransfer, sendbox ...) et donner le lien par mail.

Les images (le lien de téléchargement, voir ci-dessus) doivent être envoyées par mail à : charteforestiere@petr-sudlozere.fr

4) Calendrier

- **15 avril 2023 à minuit** : date limite pour l'envoi des images
- **Fin avril 2023** : délibération du jury
- **13 mai 2023** : remise des prix et vernissage de l'exposition.

Les dates sont données à titre indicatif et les organisateurs se réservent la possibilité de les modifier en cas de circonstances l'exigeant.

5) Remise des prix

Parmi les photos reçues, 10 images seront sélectionnées par le jury et exposées lors de la Fête de la forêt, le 13 mai 2023 à Barre des Cévennes

Les 3 meilleures images de chacune seront récompensées par un prix :

- **1er prix** : Un repas forestier pour deux personnes à venir déguster le 13 mai + un massage réalisé par Pierre de Jade à venir faire le jour de la fête + un produit forestier et objet en bois + les ouvrages *Les arbres remarquables de Lozère, J.P. LAFFONT et Jean-François SALLES* et « *Les travaux de la forêt* » de la collection *La Petite imagerie + un produit forestier*
- **2ème prix** : Un repas forestier pour deux personnes à venir déguster le 13 mai + un exemplaire du livre « *Les travaux de la forêt* » de la collection *La Petite imagerie* + un produit forestier
- **3ème prix** : Un massage réalisé par Pierre de Jade à venir faire le jour de la fête et un exemplaire de l'ouvrage *Les arbres remarquables de Lozère, J.P. LAFFONT et Jean-François SALLES*

Du 4^e au 10^e prix les gagnants seront récompensés par un exemplaire de l'ouvrage *Les arbres remarquables de Lozère, J.P. LAFFONT et Jean-François SALLES*

Les gagnants du concours seront prévenus par courrier électronique avant le 13 mai 2023. Les prix seront remis lors de la Fête de la forêt.

Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être remplacés par des espèces.

Les prix non réclamés dans un délai de 6 mois après la clôture du concours pourront être remis en jeu pour le concours suivant.

6) Utilisation des images

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à la reproduire et à la présenter, en tout ou partie, pour l'exposition du 13 mai 2023 et à utiliser l'exposition lors de futures manifestations.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur et à ne pas faire d'autres utilisations de ses œuvres sans son accord. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

7) Dispositions générales

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours, pour tout ou partie, si les circonstances l'imposaient. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.